

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1 Identificateur du produit

Type de produit : Substance

Nom du produit : Gaz naturel

Synonymes : Méthane

1.2 Utilisation prévue du produit

Gaz combustible - domestique, commercial et industriel

Remarque : cette fiche signalétique ne comprend pas de renseignements sur le gaz naturel liquéfié.

1.3 Information sur le fournisseur

UNION GAS LIMITED

50 Keil Drive North

Chatham, Ontario, N7M 5M1

1-877-969-0999

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence 1-877-969-0999

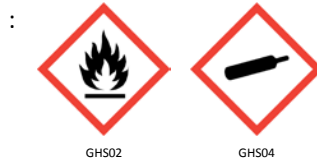
SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Asphyxiant simple	Asphyxiants simples – Catégorie 1; un gaz qui est un asphyxiant simple.
Gaz sous pression	Gaz sous pression / gaz comprimés
Gaz inflammable 1	Gaz inflammables – Catégorie 1
H220	Gaz extrêmement inflammable
H280	Gaz sous pression; risque d'explosion s'il est chauffé

2.2 Éléments d'étiquette

Pictogrammes de danger



Mention

: Danger

Mentions de danger

: H220 - Gaz extrêmement inflammable.

H280 - Gaz sous pression; risque d'explosion s'il est chauffé.

H380 - Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Mises en garde

: P210 - Garder à l'abri de la chaleur et des flammes nues, étincelles ou surfaces chaudes. Défense de fumer.

P377 – Incendie causé par fuite de gaz : ne pas éteindre, sauf s'il est possible d'arrêter la fuite sans risque.

P381 – Éliminer toutes les sources d'inflammation si cela ne pose pas de risque.

P403 - Entreposer dans un endroit bien aéré.

P410+P403 – Protéger des rayons de soleil. Entreposer dans un endroit bien aéré.

2.3 Autres dangers

L'exposition au produit peut aggraver l'état de santé des personnes souffrant déjà de troubles de la vue ou de problèmes respiratoires ou dermatologiques déjà existants. Le gaz asphyxiant peut être mortel. Peut réduire le taux d'oxygène dans le sang et affecter le système nerveux central et le système cardiovasculaire. Des concentrations élevées de gaz peuvent provoquer la perte de conscience et la mort. Le mercaptan est ajouté (odeur d'œuf pourri) au gaz, mais il ne faut pas compter sur l'odeur comme un indicateur fiable de la présence de gaz en raison de la fatigue olfactive (perte de l'odorat) qui se manifeste rapidement. Être sous l'influence de l'alcool peut augmenter les effets de ce produit.

SECTION 3 : COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom	Identificateur du produit	% (en poids)	Classification du SGH / SIMDUT
Gaz naturel (principalement du méthane)	N° CAS : 8006-14-2	100	Asphyxiant simple Gaz inflammable 1, H220 Gaz comprimé, H280

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins

Généralités : Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Inhalation : Assurer sa propre sécurité avant d'essayer de sauver les autres. Sortir la victime à l'air frais et la laisser se reposer et respirer confortablement. Si les symptômes persistent, appeler un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. Évacuer et aérer l'endroit concerné.

Contact avec la peau : Le contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer une irritation ou des gelures. En cas de présence d'abrasions, nettoyer avec de l'eau et du savon, puis faire un pansement. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste. En cas de gelures ou d'engelures, rincer immédiatement à grande eau tiède la partie affectée pour la RÉCHAUFFER doucement. Ne pas utiliser de l'eau chaude. Ne pas frotter la partie affectée. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Rincer doucement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact s'il est facile de le faire, le cas échéant. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Ingestion : Voie d'exposition peu probable. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

4.2 Symptômes et effets les plus importants - aigus et retardés

Généralités : Le gaz naturel peut agir comme un asphyxiant simple en déplaçant l'oxygène. La toxicité causée par un asphyxiant simple est basée sur la disponibilité de l'oxygène. La teneur en oxygène minimale dans l'air devrait être de 19,5 % dans des conditions atmosphériques normales (pression partielle équivalente de 148 mm de Hg)

Symptômes / lésions après inhalation : Le gaz naturel peut être toxique comme un asphyxiant simple en déplaçant l'oxygène. Les symptômes d'asphyxie comprennent les maux de tête, la respiration rapide, les nausées, la dépression du SNC, la désorientation, la perte de connaissance, le coma et la mort. Les symptômes d'irritation des voies respiratoires comprennent la toux, les étouffements, les maux de tête, l'enrouement et des douleurs dans le nez et de la gorge.

Symptômes / lésions après contact avec la peau : Le contact avec le gaz sous pression peut provoquer une irritation ou des gelures. Les symptômes d'irritation comprennent rougeurs, œdèmes ou démangeaisons localisés. Les symptômes d'engelures comprennent le picotement, l'engourdissement, le changement de couleur de la peau (blanc, gris, jaune, bleu) et potentiellement des cloques après le réchauffement.

Symptômes / lésions après contact avec les yeux : Ce gaz est non irritant, mais le contact direct avec le gaz sous pression peut provoquer des lésions graves et peut-être permanentes à l'œil. Les symptômes incluent la rougeur, des douleurs, des larmoiements ou une vision trouble.

Symptômes / lésions après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition potentielle.

Symptômes / lésions chroniques : Aucun signalé.

4.3 Indication d'éventuels soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou de craintes, consulter un médecin ou obtenir des soins médicaux.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Agent chimique en poudre, dioxyde de carbone (CO₂) ou mousse.

Remarque : N'éteindre l'incendie causé par le gaz que si l'alimentation de gaz peut être coupée, sinon un mélange gaz-air explosif pourrait s'ensuivre, créant un risque beaucoup plus dangereux que le feu initial. Éteindre les incendies secondaires avec des matériaux appropriés.

Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas utiliser de jets d'eau puissants. Cela peut propager davantage le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Gaz extrêmement inflammable.

Risque d'explosion : Peut créer un mélange vapeur-air inflammable / explosif. Risque d'explosion en présence de source de chaleur. La chaleur peut accroître la pression, causant la rupture des contenants fermés, propageant ainsi le feu et augmentant les risques de brûlures et de blessures.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.

Directives de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire par pression autonome et homologué par MSHA/NIOSH (ou équivalent) ainsi qu'un équipement complet de protection. Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons trémie / citernes, etc.). Les vapeurs peuvent se répandre vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme. Si possible, arrêter l'arrivée du gaz. N'éteindre l'incendie que si la source du gaz est coupée, sinon il y a un risque d'une inflammation explosive. Si le feu est éteint et le gaz continue à fuir, augmenter l'aération pour éviter la formation d'une atmosphère explosive. Les ventilateurs doivent être antidéflagrants. Utiliser des outils anti-étincelles pour fermer les vannes des contenants. Confiner la zone de déversement ou de fuite dans un rayon d'au moins 100 mètres (330 pieds).

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection, y compris un appareil de protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (COx) Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre (SOx).

Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer le personnel vers des lieux sûrs. Tenir les gens à l'écart et en amont des déversements / fuites. Confiner la zone de déversement ou de fuite dans un rayon d'au moins 100 mètres (330 pieds). Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Faire attention au retour de flammes. Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre. ÉLIMINER toute source d'inflammation (aucune torche, cigarette, étincelle ou flamme dans le voisinage).

6.1.1 Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) adéquat.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non essentiel.

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage l'équipement de protection adéquat.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2 Mesures préventives environnementales

Éviter de déverser dans l'environnement. Empêcher la propagation des vapeurs dans les égouts, les systèmes de ventilation et les endroits clos.

Surveiller le risque de concentrations explosives à la suite de l'accumulation de vapeurs. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Aérer la zone. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Empêcher une fuite ou un déversement supplémentaire si cela ne pose pas de danger.

Méthodes de nettoyage : Confiner la zone jusqu'à la dispersion du gaz. Contacter les autorités compétentes après une fuite.

6.4 Référence à d'autres sections

Consulter la section 8, Contrôle de l'exposition et protection individuelle

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuelle. Garder à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. N'utiliser que dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Pour éviter l'inflammation des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements doivent être mises à la terre. N'utiliser que dans un endroit pourvu d'une ventilation aspirante adéquate. Contenu sous pression. Ne pas inhaler le gaz. Des panneaux « DÉFENSE DE FUMER » doivent être affichés dans les zones d'entreposage et de manipulation.

7.2 Conditions pour un entreposage sans risque, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Il faut respecter les procédures adéquates de mise à la terre pour éviter l'électricité statique. Se conformer avec tous les règlements en vigueur. Utiliser un équipement antidéflagrant.

Conditions d'entreposage : Garder à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Garder les contenants bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer conformément à la réglementation locale.

Particulièrement en Ontario, l'entreposage dans des récipients sous pression ou des installations souterraines doit se conformer à toutes les exigences de la législation de l'Ontario décrites en vertu de la Loi sur les normes techniques et la sécurité, la Loi sur les chaudières et les réservoirs à pression et la Loi sur les richesses pétrolières.

Produits incompatibles : Acides. Agents oxydants (p. ex., l'air, l'oxygène). Substances halogénées (le chlore, le fluorure d'oxygène, le pentafluorure de brome, etc.). Remarque : le gaz naturel s'enflamme spontanément lorsqu'il est mélangé avec des dioxydes de chlore.

7.3 Usages spécifiques

Carburant

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié (AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), gouvernements provinciaux du Canada ou gouvernement mexicain) n'établissent pas de limites d'exposition pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici.

Gaz naturel (8006-14-2)		
ACGIH	Asphyxiant simple	Tenir compte des niveaux d'oxygène
Ontario	LEMT TWA (ppm)	1000 ppm
Colombie-Britannique	LEMT TWA (ppm)	1000 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEMT STEL (ppm)	1250 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEMT TWA (ppm)	1000 ppm
Saskatchewan	LEMT STEL (ppm)	1250 ppm
Saskatchewan	LEMT TWA (ppm)	1000 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Ventilation adéquate et système d'évent adéquat des produits de combustion possibles. Postes de lavage oculaire. Équipement anti-étincelles ou à sécurité intrinsèque dans une atmosphère potentiellement explosive.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Appareil de protection respiratoire du type non autonome. Gants isolants.



Matériaux des vêtements de protection : Anti-étincelles, ignifuges dans les endroits à risque d'embrasement éclair.

Protection des mains : Gants isolants.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité. Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial près de la source d'émission des gaz.

Protection respiratoire : Le manque d'oxygène étant la principale préoccupation, un appareil de protection respiratoire à adduction d'air est nécessaire si l'exposition risque de dépasser les limites d'exposition professionnelle établies ou si la teneur en oxygène de l'air diminue en dessous de 19,5 %.

Protection contre les dangers de brûlure : Porter des vêtements de protection appropriés.

Autres renseignements : Il faut utiliser des protecteurs d'oreilles, des lunettes et des vêtements de protection appropriés s'il y a un risque de contact direct avec des émanations de gaz sous haute pression. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques

État physique	: Gaz
Aspect	: Clair
Odeur	: Inodore ou à légère odeur douce

Seuil olfactif	: Mercaptan odorisant, 1 ppm
pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: -182,6 °C (à l'état de méthane)
Point d'ébullition	: -161,4 °C (à l'état de méthane)
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Gaz extrêmement inflammable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: 613 atm @ 24 °C (à l'état de méthane)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 0,53 – 0,7 (à l'état de méthane)
Densité	: 0,554 @ 24 °C (à l'état de méthane)
Densité relative	: Non disponible
Solubilité	: Non disponible
Coefficient de répartition : n-octanol / eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Données sur les risques d'explosion - Sensibilité au choc	: Le choc peut agir comme une source d'inflammation.
Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à la décharge statique	: La décharge statique peut agir comme une source d'inflammation.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.
- 10.2 Stabilité chimique : Gaz extrêmement inflammable. Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Il n'y aura aucune polymérisation dangereuse.
- 10.4 Conditions à éviter : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses, sources d'inflammation, matières combustibles, matières incompatibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Acides. Agents oxydants. Substances halogénées. Chlore. Chlorure d'aluminium.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Hydrocarbures. Quantités infimes de soufre et d'azote (SO₂ et NO_x).

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Le risque d'inflammabilité du gaz doit être considéré comme le principal facteur de risque, car il faudrait généralement dépasser la limite inférieure d'explosivité (LIE) avant que la toxicité du gaz ne devienne importante.

Symptômes / lésions après inhalation : Le gaz peut être toxique comme un asphyxiant simple en déplaçant l'oxygène. Asphyxie par manque d'oxygène : risque de décès. Peut causer la somnolence ou le vertige.

Symptômes / lésions après contact avec la peau : Le contact avec le gaz sous pression peut provoquer des brûlures par le froid ou des gelures.

Symptômes / lésions après contact avec les yeux : Ce gaz est non irritant, mais le contact direct avec le gaz sous pression peut provoquer des lésions graves et peut-être permanentes à l'œil

Symptômes / lésions après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition potentielle.

Toxicité aiguë : Non classée

Corrosion / irritation cutanée : Non classée

Lésion / irritation oculaire grave : Non classée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classée

Mutagenicité des cellules germinales : Non classée
Tératogénicité : Non disponible
Cancérogénicité : Non classée
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classée
Toxicité génésique : Non classée
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classée
Risque d'aspiration : Non classé

11.2 Informations sur les données d'effets toxicologiques DL₅₀ et CL₅₀ :

Gaz naturel (8006-14-2)	
Inhalation-rat CL₅₀	658 mg/l/4h

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Aucune autre donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Gaz naturel	
Persistance et dégradabilité	Ce produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Gaz naturel	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas bioaccumuler.

Gaz naturel (8006-14-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	<= 2,8

12.4 Mobilité dans le sol Non disponible

12.5 Autres effets nocifs :

Autres renseignements : Éviter de déverser dans l'environnement.

SECTION 13 : MESURES D'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales en vigueur.

Renseignements supplémentaires : Manipuler les contenants vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Les bouteilles de gaz vides doivent être renvoyées au fournisseur pour recyclage ou remplissage.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Conformément au TDM (Canada)

Désignation officielle : GAZ NATUREL, COMPRIMÉ
aux fins de transport

Catégorie de danger : 2.1

Numéro : UN1971

d'identification

Codes d'étiquettes : 2.1

Description UN1971, gaz naturel, comprimé, 2.1



14.2 Conformément au DOT (États-Unis)

Désignation officielle : GAZ NATUREL, COMPRIMÉ
aux fins de transport

Catégorie de danger : 2.1

Numéro : UN1971

d'identification

Codes d'étiquettes : 2.1

Numéro ERG : 115



14.3 Conformément à l'IMDG (code maritime international)
Désignation officielle aux fins de transport : GAZ NATUREL, COMPRIMÉ
Catégorie de danger : 2
Division : 2.1
Numéro d'identification : UN1971
Codes d'étiquettes : 2.1
N° EmS (feu) : F-D
N° EmS (déversement) : S-U







14.4 Conformément à l'IATA (code aérien international)
Désignation officielle aux fins de transport : GAZ NATUREL, COMPRIMÉ
Numéro d'identification : UN1971
Catégorie de danger : 2
Codes d'étiquettes : 2.1
Division : 2.1
Code ERG (IATA) : 10L



SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Règlements canadiens

Gaz naturel (8006-14-2)		
Figure sur la liste intérieure des substances du Canada		
Classification du SIMDUT, 1988	Classe B, division 1 – Gaz inflammable Classe A – Gaz comprimés	 
Classification du SIMDUT, 2015	Asphyxiant simple Gaz inflammable – Catégorie 1 Gaz sous pression	 

15.2 Règlements fédéraux des États-Unis

Gaz naturel (8006-14-2)	
Classification des risques selon les articles 311 et 312 de la LEP	Risque d'incendie Risque immédiat (grave) pour la santé Risque de décompression soudaine
Gaz naturel (8006-14-2)	
Figure à l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	

15.3 Règlements étatiques des États-Unis

Gaz naturel (8006-14-2)	
RTK – É.-U. - Massachusetts – Liste Right to Know	
RTK – É.-U. - Pennsylvanie – Liste Right to Know	

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 09/2015

Autres renseignements : Le présent document a été préparé conformément aux exigences relatives aux FS du SIMDUT 2015 en vertu de la Loi et des règlements sur les produits dangereux et de la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses OSHA (29 CFR 1910.1200).

FS Préparée par :
 UNION GAS LIMITED en consultation avec msdsonline
 50 Keil Drive North
 Chatham, Ontario, N7M 5M1
 1-877-969-0999

MISE EN GARDE: Le gaz naturel est un mélange complexe dont la composition peut varier. Cette FS est basée sur les informations disponibles au moment de sa préparation, mais la présente ne contient aucune garantie expresse ou implicite. En outre, les renseignements que contient la présente

fiche ne concernent que ce produit ou le matériau et peuvent ne pas être valables si le produit est utilisé de quelque manière que ce soit avec tout autre produit ou matériau. Si le produit est utilisé à des fins ou dans des conditions qui ne sont pas normales ou raisonnablement prévisibles, on ne peut pas compter sur ces renseignements comme s'ils étaient complets ou pertinents. Pour une plus grande certitude quant à l'information, il faut examiner avec le fournisseur les utilisations spécifiques du produit.

NA GHS SDS